

BUREAU DE POSTE DE DALHOUSIE

M. JONES demande:

1. Quelle est la nature des réparations faites au bureau de poste de Dalhousie, comté de Restigouche (N.-B.)?
2. A-t-on soumis un devis aux entrepreneurs soumissionnaires de ces travaux?
3. Qui a fait les travaux?
4. Combien ont-ils coûté?

L'hon. M. KING (ministre des Travaux publics:

1. Réparations à la maçonnerie et travaux d'étanchement; peinture—extérieur et intérieur—et blanchissage; réparations à la plomberie et à la toiture.
2. Oui.
3. MM. J. & D. A. Harquail Co. Ltd.
4. \$2,065.

BUREAU DE POSTE DE CAMPBELLTON

M. JONES demande:

1. A-t-on demandé des soumissions pour les réparations au bureau de poste de Campbellton, comté de Restigouche (N.-B.)?
2. Dans l'affirmative, combien ont soumissionné, et quels sont le nombre, les noms et le prix des soumissions?
3. Qui a fait les travaux?
4. Quelle était leur nature?
5. Combien ont-ils coûté au total?

L'hon. M. KING (ministre des Travaux publics:

1. Oui.
2. Un—MM. J. & D. A. Harquail Company, Limited, \$1,012.50.
3. MM. J. & D. A. Harquail Company, Limited.
4. Réparations générales à la toiture, au plâtrage, à la menuiserie, au plancher, à la plomberie, etc.; aussi peinture extérieur et intérieur.
5. Coût, \$1,012.50.

QUAI DE DARTMOUTH

M. BLACK (Halifax) demande:

1. De qui a-t-on acheté l'emplacement du quai de Dartmouth (N.-E.)?
2. Combien au total a-t-on payé et reste-t-il à payer pour cet emplacement?
3. Quels étaient l'entrepreneur du quai, le prix du contrat, les suppléments de travail, et combien a coûté le quai sans l'emplacement?
4. Les travaux d'accès au quai sont-ils compris dans ce qui précède? Sinon, combien ont coûté ces travaux?
5. Qui était inspecteur des travaux, quels étaient ses aptitudes à ce travail, son salaire, et le total qui lui fut payé?
6. Y avait-il plus d'un inspecteur? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?
7. Si l'on a remercié un inspecteur, qui a-t-on remercié, et pourquoi?

L'hon. M. KING (ministre des Travaux publics:

1. Des frères Beazley.
2. Payé en entier, \$6,802.
3. a) La Halifax Dredging Company, Lim-
[L'hon. M. Murphy.]

ited et La Standard Construction Company, Limited; b) Environ \$135,659.64, prix basé sur les quantités approximatives; c) Non; d) Coût final, \$139,063.06; l'augmentation vient des quantités plus fortes payées à tant l'unité.

4. Oui.

5. a) Douglas D. McCulloch, O.A.S. b) Ingénieur civil. c) \$6 par jour de travail. d) \$762.

6. Oui, George Young et George Richards, employés comme inspecteurs adjoints.

7. George Young et George Richards furent employés du 2 juillet au 4 juillet et du 9 juillet au 8 novembre 1924, respectivement, pour surveiller la livraison des matériaux.

DETTE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX
CANADIENS

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Qu'a-t-on ajouté à la dette capitalisée et non capitalisée du chemin de fer National-Canadien et des compagnies affiliés, en l'année civile 1924?
2. Quelle est la somme requise pour l'intérêt sur la dette capitalisée et non capitalisée du chemin de fer National-Canadien et des compagnies affiliées pour l'année 1924?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

A la dette au public ..\$ 90,814,026.70

A la dette au Gouvernement (y compris intérêts) 28,085,159.35

Total \$ 118,899,186.05

2. Sur la dette au public \$ 38,361,704.14

Sur la dette au Gouvernement 31,271,043.00

\$ 69,632,747.14

L'intérêt sur la dette non fondée, consistant principalement en intérêts sur les dépassements de crédit à la banque, sur les réclamations excessives et autres paiements de petits intérêts, durant l'année 1924, s'est élevé à \$377,115.47.

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Qu'a-t-on ajouté à la dette capitalisée et non capitalisée du chemin de fer National-Canadien et des compagnies affiliées dans l'année civile 1924, en dehors des obligations des lignes situées aux Etats-Unis et des propriétés séparément exploitées?

2. Quelle est la somme requise pour l'intérêt sur la dette capitalisée et non capitalisée du chemin de fer National-Canadien et des compagnies affiliées pour l'année en question, en dehors des obligations des lignes situées aux Etats-Unis et des propriétés séparément exploitées?